

Le Pôle Travail adapté de l'Association Joseph Sauvy impliqué dans la Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience.

Mardi 19 et mercredi 20 décembre 2017, L'ESAT Charles de Menditte a accueilli 10 moniteurs d'ateliers venus des 4 coins de notre Région en Formation d'accompagnateur de parcours à la RAE - Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience - dispositif Diffèrent et Compètent porté par L'ARESAT Occitanie-

Samuel Marchand, moniteur d'atelier sur l'atelier des espaces verts et Eric Duchêne, moniteur d'atelier sur l'activité maraîchage se sont investis dans la formation d'accompagnateur de parcours RAE. Cette démarche permet d'accompagner des ouvriers d'l'ESAT à présenter devant un jury constitué de représentants de l'entreprise, de professionnels du secteur médico-social et de représentants de l'organisme certificateur (agriculture, travail ou éducation nationale) un dossier de formation en lien avec une ou des compétences professionnelles acquises et maîtrisés en lien avec le référentiel métier.

Les repas réalisés par l'équipe de l'ARR, Atelier Roussillonnais de Restauration du Pôle Travail Adapté partagés à la boutique de la pépinière ont été appréciés de tous.

C'est quoi le dispositif RAE?

C'est l'engagement dans un processus de reconnaissance.

Il est proposé aux ouvrières et ouvriers des établissements de s'inscrire, s'ils le souhaitent, dans une démarche de reconnaissance de compétences. Ils sont alors accompagnés par leurs monitrices et moniteurs. Selon le principe que « personne ne sait rien faire », ils s'engagent dans des parcours de reconnaissance de leurs compétences.

Une progression pédagogique.

Trois modalités sont proposées, chacune étant reconnue par un « jury » :

- o jury interne : « je montre ce que je fais » ;
- o jury externe : « j'explique ce que je sais faire » ;
- o jury externe après un stage « j'explique comment je mets en œuvre ma compétence ailleurs en comparant avec l'environnement ESAT ».

Chacun à leur rythme, les candidats constituent un « dossier de preuve » qu'ils présentent à un jury, accompagnés de leur monitrice ou moniteur. Ce jury est constitué de représentants de l'entreprise, de professionnels du secteur médico-social et de représentants de l'organisme certificateur (agriculture, travail ou éducation nationale). Ce jury reconnaît les compétences présentées par rapport aux attendus des référentiels métiers de droit commun. À l'issue de la présentation, le jury propose une mise en perspective et des orientations qui engagent la personne dans une évolution professionnelle. Se greffent alors des formations, des stages, des mises à disposition, des expériences professionnelles nouvelles et des parcours vers l'entreprise.



Cette dynamique influe sur l'ensemble de l'établissement, qui devient « organisation apprenante ». Elle peut parfois générer des réorganisations de travail au sein des ateliers, voire des recherches d'activités complémentaires favorisant le développement de nouvelles compétences. Elle induit également des rapprochements entre établissements, la mutualisation de moyens et de réseaux.

L'équipe de direction encourage, soutient le dynamisme et l'investissement de chacun pour faire vivre ce dispositif au sein des établissements du Pôle Travail Adapté.